



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONSEIL NATIONAL
DES BARREAUX

LES AVOCATS

Tutoriel pour réaliser une demande d'aide juridictionnelle en ligne

www.aidejuridictionnelle.justice.fr

Edition n° 1 – octobre 2025

Avant de commencer...

Avant de commencer votre démarche, munissez-vous des justificatifs nécessaires à la demande d'aide juridictionnelle. Ils seront à déposer dans les fenêtres suivantes :

Pièce(s) jointe(s)



Glisser/Déposer votre (vos) fichier(s)

Importer

Formats de documents autorisés : (.pdf, .jpg, .jpeg, .png) - Poids maximal : 5 Mo

Aucun fichier chargé

➤ Formats possibles : pdf, jpg, jpeg, png.

Avant de commencer...

Procédures particulières non prises en charge à ce jour :

- Les demandes d'aide juridictionnelle pour une procédure devant le [Conseil d'État](#), la [Cour de cassation](#) et la [Cour nationale du droit d'asile](#) ne peuvent pas être réalisées en ligne. Vous devez adresser votre demande aux bureaux d'aide juridictionnelle de ces juridictions.
- Pour les demandes d'aide juridictionnelle formées pour une procédure devant un tribunal administratif ou une cour administrative d'appel, vous devez faire votre demande à l'aide du [formulaire Cerfa](#). Votre dossier doit être accompagné des pièces justificatives nécessaires au traitement de votre demande. Ces pièces sont détaillées dans [cette notice](#).
- Les demandes d'aide juridictionnelle pour une procédure devant un tribunal d'un autre Etat membre de l'Union Européenne ne peuvent pas être réalisées en ligne. Vous devez consulter le [portail e-justice européen](#) qui dispose de formulaires de demandes spécifiques.

Avant de commencer...

Demande pour le compte de quelqu'un :

- Si vous souhaitez faire une demande d'aide juridictionnelle en tant que représentant légal d'un demandeur, vous ne pouvez pas encore réaliser votre demande en ligne et vous devez utiliser le [formulaire Cerfa](#). Votre dossier doit être accompagné des pièces justificatives nécessaires au traitement de votre demande. Ces pièces sont détaillées dans [cette notice](#).

Exemple : demande pour le compte d'un enfant mineur.

En revanche, pour les procédures relatives à un majeur protégé, l'association en charge de la mesure de protection peut réaliser une demande en ligne, avec un compte Aidant Connect.

Connexion à l'espace personnel

Pour réaliser une demande d'aide juridictionnelle, connectez-vous au site : www.aidejuridictionnelle.justice.fr

The screenshot shows the homepage of the 'aidejuridictionnelle.justice.fr' website. At the top left is the logo of the Ministry of Justice. To its right is the text 'L'aide juridictionnelle' followed by a description: 'Pour une prise en charge des frais d'avocats, notaires, commissaires de justice...'. On the right side of the header, there are four links: 'ACCUEIL', 'AIDE', 'SIMULATEUR', and 'MON ESPACE PERSONNEL'. The 'MON ESPACE PERSONNEL' link is highlighted with a blue button and a blue arrow points from it to a blue callout bubble on the right that says 'Cliquez sur « Mon espace personnel » pour vous connecter.' Below the header, the main content area has a heading 'Bienvenue sur le portail de l'aide juridictionnelle' and a subtext 'Demandez une aide juridictionnelle, simplement. Ce service sécurise et facilite votre demande d'aide financière auprès de l'Etat pour la prise en charge de vos frais de justice.' Below this is a button 'FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE'. To the right of the text is an illustration of a person at a laptop with a speech bubble saying 'Demande d'aide juridictionnelle validée'. At the bottom, there are three columns with icons and text: 1. 'Simplifiez votre démarche' with a checkmark icon, stating 'Votre demande est pré-remplie grâce aux informations fournies par FranceConnect et la direction générale des Finances publiques.' 2. 'Suivez votre demande' with a document icon, stating 'Un suivi en ligne de votre demande disponible 24h/24h depuis votre espace personnel.' 3. 'Gagnez du temps' with a clock icon, stating 'Un traitement dématérialisé de votre demande qui vous permet d'obtenir une réponse rapide.'

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'aide juridictionnelle

Pour une prise en charge des frais
d'avocats, notaires, commissaires
de justice...

ACCUEIL AIDE SIMULATEUR

MON ESPACE PERSONNEL

Bienvenue sur le portail de l'aide
juridictionnelle

Demandez une aide juridictionnelle, simplement. Ce service sécurise et
facilite votre demande d'aide financière auprès de l'Etat pour la prise en
charge de vos frais de justice.

FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE

Demande d'aide juridictionnelle validée

Cliquez sur « Mon espace
personnel » pour vous
connecter.

Simplifiez votre démarche

Votre demande est pré-remplie grâce aux
informations fournies par FranceConnect et la
direction générale des Finances publiques.

Suivez votre demande

Un suivi en ligne de votre demande disponible
24h/24h depuis votre espace personnel.

Gagnez du temps

Un traitement dématérialisé de votre demande
qui vous permet d'obtenir une réponse rapide.

Connexion à l'espace personnel

Pour vous connecter, il faut disposer d'un accès à France Connect, au moyen de l'un des comptes suivants :

Connectez-vous

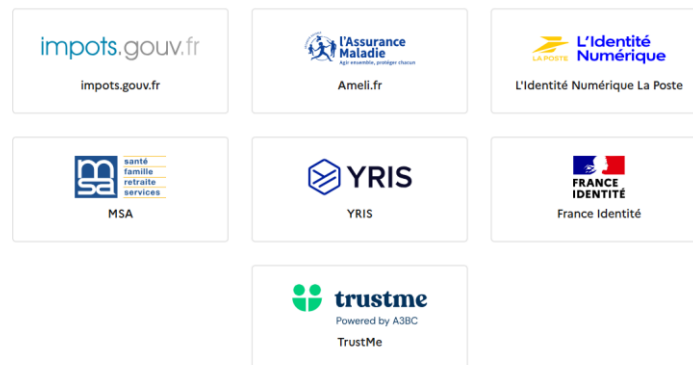
Bienvenue sur le portail de l'aide juridictionnelle

Pour vous connecter, veuillez utiliser le service FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne

 S'identifier avec
FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

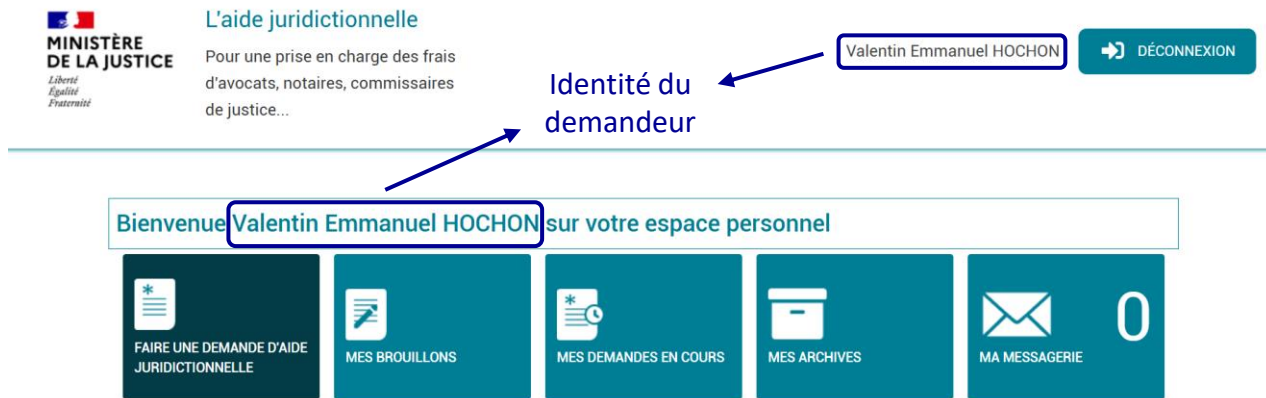


En fonction du compte par lequel vous vous connectez, les données automatiquement rapatriées et les pièces à fournir seront différentes.

- Si vous ne disposez pas de compte France Connect, reportez vous au site suivant pour en créer un : <https://aide.franceconnect.gouv.fr/faq/comprendre-franceconnect/creation-compte/>

Connexion à l'espace personnel

Vous arrivez ensuite sur le tableau de bord de l'espace personnel :



Les onglets vous permettent d'accéder :

- Au formulaire de demande d'aide juridictionnelle en ligne.
- Aux brouillons de demande d'aide juridictionnelle.
- Aux demandes déjà déposées et en cours de traitement.
- Aux archives.
- A la messagerie vous permettant d'échanger avec le bureau d'aide juridictionnelle.

Etape 0 : Le litige pour lequel vous demandez l'AJ

DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE EN LIGNE

Les champs avec un astérisque* sont obligatoires

! Si vous souhaitez faire une demande d'aide juridictionnelle en tant que représentant légal d'un demandeur, vous ne pouvez pas encore réaliser votre demande en ligne et devez utiliser le [formulaire Cerfa](#). Votre dossier doit être accompagné des pièces justificatives nécessaires au traitement de votre demande. Ces pièces sont détaillées dans [cette notice](#).

La saisie en ligne d'une demande d'aide juridictionnelle relevant d'une juridiction administrative fait l'objet d'une ouverture progressive dans les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel. Vous pouvez faire dès maintenant une demande en ligne si elle concerne une procédure en cours ou à venir devant une juridiction judiciaire ou administrative.

Pour savoir si vous pouvez faire une demande en ligne, merci de renseigner les champs suivants.

J'indique la nature de mon litige*

- ☒ Un litige entre des personnes (conflit de voisinage, divorce...) ou la commission d'une infraction pénale
☐ Un litige entre les particuliers et les administrations (État, collectivité territoriale...)

Un tribunal traite déjà mon affaire*

- ☒ Oui ☐ Non

J'indique le tribunal qui traite mon affaire

Choisir la juridiction*

-- Choisir un type --

Choisir la ville*

-- Choisir une juridiction --

PASSER À L'ÉTAPE SUIVANTE

Choisir dans le menu déroulant la juridiction puis la ville :

-- Choisir un type --

TRIBUNAL DE PROXIMITÉ / TRIBUNAL D'INSTANCE
 TRIBUNAL DE POLICE
 TRIBUNAL POUR ENFANTS
 TRIBUNAL CORRECTIONNEL
 COUR D'ASSISES
 CONSEIL DES PRUD'HOMMES
 TRIBUNAL DE COMMERCE
TRIBUNAL JUDICIAIRE / TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
 COUR D'APPEL
 TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
 SECTION DÉTACHÉE
 TRIBUNAL SUPÉRIEUR D'APPEL
 TRIBUNAL DU TRAVAIL
 COUR CRIMINELLE

-- Choisir un type --

-- Choisir une juridiction --

Agen
 Aix-en-Provence
 Ajaccio
 Albertville
 Albi
 Alençon
 Alès
 Amiens
 Angers
 Angoulême
 Annecy
 Argentan
 Arras
 Auch
 Aurillac
 Auxerre
 Avesnes-sur-Helpe
Avignon
 Bar-le-Duc

Etape 1 : Les informations personnelles

MON IDENTITÉ

Les champs avec un astérisque* sont obligatoires

❗ Si les informations remontées par FranceConnect sont erronées, pour les corriger veuillez vous adresser au fournisseur d'identité (ex : impots.gouv.fr, ameli.fr, etc.).

Civilité*

☐ Madame ☒ Monsieur

Nom de naissance*

HOCHON

Prénom(s)*

Valentin Emmanuel

Nom d'usage

Date de naissance (JJ/MM/AAAA)*

01/01/1955

Lieu de naissance

PARIS

Nationalité*

-- Veuillez sélectionner une nationalité --

Les champs grisés sont préremplis par France Connect et non modifiables.

Complétez les champs suivants qui ne sont pas préremplis :

- La nationalité.
- La situation familiale.
- La situation professionnelle.
- Les coordonnées. Votre email de contact est déjà prérempli, en lien avec votre compte France Connect, vous devez le confirmer dans la seconde ligne à cet effet.
- Le numéro allocataire CAF.

Etape 2 : Les ressources (revenus, épargne et patrimoine)

MES REVENUS

Les champs avec un astérisque* sont obligatoires

Je coche la case qui correspond à ma situation : *

- ☒ Je suis victime d'un des crimes considérés comme étant les plus graves ou ayant droit d'une victime de tels actes (meurtre, tortures ou actes de barbarie, acte de terrorisme, viol, etc.).
- ☐ J'ai déjà bénéficié d'une aide juridictionnelle pour mon affaire et mon adversaire a fait appel de la décision rendue en ma faveur.
- ☐ Je ne suis dans aucune de ces situations.

Pièce(s) jointe(s)

Je joins la copie de l'avis à victime que j'ai reçu ou la décision du juge d'instruction qui m'a été remise



Glisser/Déposer votre (vos) fichier(s)

Importer

Formats de documents autorisés : (.pdf, .jpg, .jpeg, .png) - Poids maximal : 5 Mo

Cochez la case correspondante à votre demande et joindre les justificatifs demandés.

- 1^{ère} hypothèse : les victimes des faits les plus graves n'ont pas à justifier de leurs ressources (AJ de droit).
 - Joindre la copie de l'avis à victime ou la décision du juge d'instruction.
- 2^{ème} hypothèse : appel par votre adversaire d'une décision qui vous était favorable en première instance et pour laquelle vous aviez eu l'aide juridictionnelle.
 - Joindre la décision du bureau d'aide juridictionnelle.
- 3^{ème} hypothèse : vous n'êtes dans aucune de ces situations, remplissez les champs suivants sur les ressources.

Etape 2 : Les revenus

MES REVENUS

Les champs avec un astérisque* sont obligatoires

Je coche la case qui correspond à ma situation : *

- ☐ Je suis victime d'un des crimes considérés comme étant les plus graves ou ayant droit d'une victime de tels actes (meurtre, tortures ou actes de barbarie, acte de terrorisme, viol, etc.).
- ☐ J'ai déjà bénéficié d'une aide juridictionnelle pour mon affaire et mon adversaire a fait appel de la décision rendue en ma faveur.
- ☒ Je ne suis dans aucune de ces situations.

Ma situation personnelle ou financière a changé depuis ma dernière déclaration de revenus ou mon litige concerne une personne qui est sur le même avis d'imposition que moi : *

- ☐ Oui ☒ Non

Synthèse de mes informations appelées par la Direction générale des finances publiques :

Revenu Fiscal de Référence récupéré auprès de la DGFIP : 17 598 €

Nombre de personnes composant le foyer fiscal au moment de la déclaration : 1

 Ces informations sont transmises par la direction générale des finances publiques (DGFiP) et reprises de votre dernier avis d'imposition. Vous ne pouvez pas les modifier ici.

Dans le cas, où vous n'êtes dans aucune de ces situations, remplissez les champs suivants sur les ressources.

- 1^{ère} hypothèse : votre situation n'a pas changé depuis votre dernière déclaration de revenus : votre revenu fiscal de référence apparaît.
 - Vous n'avez pas d'autres justificatifs à joindre pour vos ressources. Passez à l'étape suivante.
- 2^{ème} hypothèse : votre situation a changé depuis votre dernière déclaration de revenus ou le litige concerne une personne du même foyer fiscal. Vous indiquez la nature du changement, et remplissez le montant cumulé de vos ressources des 6 derniers mois ainsi que le nombre de personnes composant votre foyer fiscal.
 - Joindre les justificatifs. Vous passez ensuite à l'étape suivante.

Etape 2 : L'épargne

MON ÉPARGNE

Les champs avec un astérisque* sont obligatoires

Je dispose d'une épargne :*

 Par exemple, je dispose d'une épargne si je suis titulaire d'un compte épargne, d'un livret A etc.

☒ Oui ☐ Non

J'indique le montant total de mon épargne en euros :*

€

Pièce(s) jointe(s)

Je joins le ou les dernier(s) relevé(s) bancaire de mes comptes d'épargne.



Glisser/Déposer votre (vos) fichier(s)

Importer

Formats de documents autorisés : (.pdf, .jpg, .jpeg, .png) - Poids maximal : 5 Mo

N'oubliez pas de cumuler le montant de votre épargne sur vos différents supports (compte épargne, livret A, assurance vie...).

➤ Joindre les justificatifs (relevés, synthèse bancaire, etc.).

Etape 2 : Le patrimoine

MON PATRIMOINE

Les champs avec un astérisque* sont obligatoires

Concernant mon patrimoine, je suis dans l'une des situations suivantes :*
☒ Je suis propriétaire

Bien n° 1

- ☐ Je suis propriétaire d'un bien, ce bien est mon domicile principal ou un local professionnel
☐ Je suis propriétaire d'un bien, ce bien n'est pas mon domicile principal ni un local professionnel

+ AJOUTER UN BIEN

Pièce(s) jointe(s)

Je joins un justificatif de patrimoine.



Glisser/Déposer votre (vos) fichier(s)

Importer

Formats de documents autorisés : (.pdf, .jpg, .jpeg, .png) - Poids maximal : 5 Mo

Pour l'évaluation de votre patrimoine immobilier, la valeur de votre résidence principale n'est pas prise en compte. Elle doit néanmoins apparaître.

Vos autres biens immobiliers éventuels doivent être ajoutés.

➤ Joindre les justificatifs pour chaque bien immobilier.

Etape 3 : L'affaire - la procédure

MA SITUATION

Les champs avec un astérisque* sont obligatoires

J'indique si un tribunal est déjà saisi de mon affaire *

☒ Oui ☐ Non

 J'ai déclaré précédemment qu'un tribunal traite déjà mon affaire.

J'indique le numéro de mon dossier

J'ajoute la date de l'audience (JJ/MM/AAAA)

 Le numéro de dossier se trouve sur la convocation remise par huissier, par un officier de police ou de gendarmerie, par courrier ou en main propre. Ce numéro de dossier peut-être un numéro de parquet (ex : 201281231), d'instruction (ex : 001/20/123), un numéro RG (ex : 20/123456) ou Portalis (ex : ABCD-1-A1B-AB).

Je suis *

☐ Demandeur ☐ Défendeur

 Vous êtes demandeur si vous êtes à l'origine de la procédure en justice. Vous êtes défendeur si on vous attaque en justice.

Dans le cas, où vous n'êtes dans aucune de ces situations, remplissez les champs suivants sur les ressources.

- 1^{ère} hypothèse : vous avez indiqué à l'étape 0 qu'un tribunal est déjà saisi de l'affaire, vous indiquez alors le numéro de dossier et la date d'audience.
 - Joindre la copie de la convocation à l'audience.
- 2^{ème} hypothèse : vous avez indiqué à l'étape 0 qu'aucun tribunal n'est saisi de l'affaire, vous choisissez alors une procédure parmi les listes déroulantes et vous exposez votre affaire dans le champ libre.

J'expose brièvement mon affaire

0/2500

Etape 3 : L'affaire - la procédure

MA SITUATION

Les champs avec un astérisque* sont obligatoires

Je déclare mon ou mes adversaires :

☒ J'ai un ou plusieurs adversaires

Adversaire 1

- ☐ Mon adversaire (la personne avec qui j'ai un problème) est une administration publique
- ☐ Mon adversaire (la personne avec qui j'ai un problème) est une personne
- ☐ Mon adversaire (la personne avec qui j'ai un problème) est une entreprise ou un commerce
- ☐ Mon adversaire (la personne avec qui j'ai un problème) est le procureur de la République

i Je sélectionne le procureur de la République lorsque l'État ou la Justice a initié une procédure contre moi (Poursuite pénale contre moi, Opposition à mon mariage, Rejet du choix de prénom de mon enfant, etc.).

Je sélectionne une administration publique lorsque j'initie une procédure administrative à l'encontre d'une organisation ou collectivité publique.



AJOUTER UN ADVERSAIRE

15 adversaires maximum

☐ Je ne déclare pas d'adversaire

Pour les adversaires complétez les champs suivants :

Civilité

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom

Prénom

Adresse

Numéro et nom de la voie

Code postal

Ville

Pays

Complétez également les champs liés à l'aide juridictionnelle provisoire si nécessaire.

Etape 3 : La protection juridique

MA PROTECTION JURIDIQUE

Les champs avec un astérisque* sont obligatoires

Je suis bénéficiaire d'une assurance de protection juridique*

☒ Oui ☐ Non

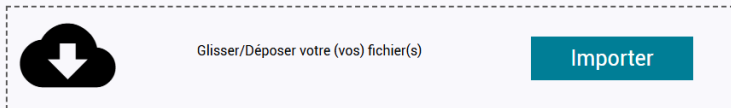
 Les informations concernant votre protection juridique sont précisées dans votre contrat d'assurance, habitation, consommation, automobile etc.

- ☐ Je bénéficie d'une prise en charge totale de mes frais en justice par mon assureur
- ☒ Je bénéficie d'une prise en charge partielle de mes frais de justice par mon assureur
- J'indique le montant, en euros, pris en charge par mon assureur :*
- ☐ Je ne bénéficie d'aucune prise en charge de mes frais de justice par mon assureur

€

Pièce(s) jointe(s)

Je joins un justificatif correspondant à ma situation :



Formats de documents autorisés : (.pdf, .jpg, .jpeg, .png) - Poids maximal : 5 Mo

Pour l'assurance de protection juridique, complétez les champs suivants :

- 1^{ère} hypothèse : vous avez une assurance de protection juridique qui prend en charge les frais de justice. Cliquez sur la prise en charge partielle et renseignez le montant pris en charge par l'assureur.
 - Joindre la copie du contrat d'assurance, d'habitation, etc.
- 2^{ème} hypothèse : vous avez une assurance de protection juridique qui ne prend pas en charge les frais de justice. Cliquez sur aucune prise en charge par l'assureur.
 - Joindre la copie du contrat d'assurance, d'habitation, etc.

Etape 3 : Les auxiliaires de justice

MES AUXILIAIRES DE JUSTICE

Les champs avec un astérisque* sont obligatoires

☒ J'ai déjà un ou plusieurs auxiliaires de justice qui ont accepté de m'aider

J'ai déjà choisi :

☒ Un avocat

Je renseigne les informations concernant mon auxiliaire :

Nom*

Prénom

Courriel (email@mail.com)

Téléphone (Entre 8 et 20 Chiffres)

Pièce(s) jointe(s)

Je joins un justificatif signé dans lequel l'auxiliaire donne son accord pour m'aider :



Glisser/Déposer votre (vos) fichier(s)

Importer

Formats de documents autorisés : (.pdf, .jpg, .jpeg, .png) - Poids maximal : 5 Mo

Dans les auxiliaires de justice, complétez les champs suivants :

- 1^{ère} hypothèse : si vous avez déjà choisi un avocat et/ou un commissaire de justice, vous complétez son identité et ses coordonnées. Et vous indiquez également si vous avez déjà payé des honoraires ou frais à l'avocat et/ou au commissaire de justice.
 - Joindre la lettre d'acceptation et un justificatif de paiement ou une facture si nécessaire.
- 2^{ème} hypothèse : si vous n'en avez pas choisi, ou si vous n'en connaissez pas, vous demandez la désignation d'un avocat et d'un commissaire de justice et /ou de tout autre professionnel utile à votre procédure.

Etape 4 : Le récapitulatif

MON RÉCAPITULATIF

Afin de finaliser ma demande d'aide juridictionnelle, je vérifie les informations de mon récapitulatif et je les modifie si besoin.

1. MES INFORMATIONS PERSONNELLES  MODIFIER

MON PROFIL	
Civilité	Madame
Nom de naissance	DUBOIS
Nom d'usage	-
Prénom(s)	Angela Claire Louise
Date de naissance	24/08/1962
Lieu de naissance	PARIS
Nationalité	Française

Relisez soigneusement les informations de votre récapitulatif. Une fois validée, la pré-demande ne pourra en effet plus être modifiée et toute erreur risque d'entraîner l'échec de la demande d'aide juridictionnelle.

[← REVENIR À L'ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#)[PASSER À L'ÉTAPE SUIVANTE →](#)

Afin de finaliser la demande d'aide juridictionnelle, vérifiez les informations dans le récapitulatif et modifier les si besoin.

Une fois la demande validée, elle ne pourra plus être modifiée et il faudra utiliser la messagerie pour communiquer au bureau d'aide juridictionnelle de nouvelles informations.

Etape 5 : L'attestation sur l'honneur

ATTESTATION

Les champs avec un astérisque* sont obligatoires



- La loi punit d'un emprisonnement de deux ans et d'une peine d'amende de 30 000 euros le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public, une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu en application de l'article 441-6 du code pénal.
- Les sommes payées avant que l'aide juridictionnelle ne vous soit accordée ne sont pas remboursées.
- En fonction de vos ressources, vous pouvez obtenir une aide juridictionnelle totale ou une aide juridictionnelle partielle. Dans le premier cas, votre avocat et les autres professionnels du droit (huissiers, experts, etc.) seront payés directement par l'Etat. Dans le deuxième cas, l'Etat paiera une partie des frais, vous payerez le reste selon un accord passé avec le professionnel concerné (exemples : avocat, huissier, etc.). Que l'aide soit partielle ou totale, vous devez payer à votre avocat le droit de plaidoirie dû devant certaines juridictions.
- Même si vous avez obtenu l'aide juridictionnelle, le juge peut dans certains cas vous condamner à payer les frais du procès payés par votre adversaire. Si votre action en justice est déclarée abusive par le juge, ou si vos ressources ont augmenté depuis le moment où vous avez fait votre demande, ou en cas de fausse déclaration, l'aide juridictionnelle peut vous être retirée. Vous devez alors rembourser tout ou partie des dépenses avancées par l'Etat.

Lisez attentivement les rappels et cocher les 3 cases afin de valider la demande d'aide juridictionnelle.

Attention, les fausses déclarations constituent une infraction et entraînent des poursuites pénales.

Veillez cocher toutes les cases* :

- ☒ J'ai compris les informations importantes ci-dessus.
- ☒ J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis. Je m'engage à signaler toute modification des informations fournies.
- ☒ Je valide définitivement ma demande numérique au bureau d'aide juridictionnelle, en poursuivant je ne pourrais plus modifier mes informations, mais les compléter en utilisant la messagerie dans mon portail, ou en contactant le bureau d'aide juridictionnelle.

← REVENIR À L'ÉTAPE PRÉCÉDENTE

VALIDER ET TRANSMETTRE LA DEMANDE →

Etape 6 : Confirmation de l'enregistrement

✓ Informations personnelles	✓ Ressources	✓ Affaire	✓ Récapitulatif	✓ Validation	6 Confirmation
-----------------------------	--------------	-----------	-----------------	--------------	----------------

DEMANDE ENREGISTRÉE

Une attestation de dépôt avec le numéro de la demande d'aide juridictionnelle est disponible dans votre espace personnel.

Vous pouvez suivre l'avancement de cette demande sur la page « [Mes demandes en cours](#) »

Si vous ne recevez pas d'accusé de réception dans votre espace personnel, dans les 24h suivant le dépôt de votre demande, merci de prendre contact avec votre bureau d'aide juridictionnelle. Vous pouvez aussi consulter le [centre d'aide](#) afin de signaler un problème technique.

En cas d'urgence, vous êtes invité(e) à faire une nouvelle demande, par voie postale, en téléchargeant le [formulaire Cerfa](#) de demande d'aide juridictionnelle.

Aidez-nous à améliorer cette démarche !

Donnez-nous votre avis, cela ne prend que 2 minutes.

Je donne mon avis

SERVICES PUBLICS

Une fois la demande validée, vous recevez la confirmation de l'enregistrement de celle-ci à l'écran, ainsi qu'un accusé réception par email.



mer. 01/03/2023 14:03

ne-pas-repondre@justice.gouv.fr

Votre demande d'aide juridictionnelle a bien été enregistrée

À ☐ RUOT Robin

Bonjour,

Votre demande d'aide juridictionnelle a bien été enregistrée et sera traitée prochainement.

Vous pouvez effectuer le suivi de votre demande dans votre espace personnel sur <http://www.aidejuridictionnelle.justice.fr>

Cordialement,

Le bureau d'aide juridictionnelle



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Suivre et compléter la demande

Mes demandes en cours

1 DEMANDE EN COURS

Nom de ma demande ↑	Date de dépôt ↑	Numéro BAJ ↑	BAJ saisi ↑	Statut ↑	Messages ↑	Documents ↑
TEST Coutances	20/10/2025 10:36	N-50147-2025-002110	Bureau d'aide juridictionnelle du tribunal judiciaire de Coutances	demande transmise		

Messagerie

Nouveaux documents à télécharger

2 documents associés à ma demande

NOM DU DOCUMENT ↑	STATUT ↑	DATE DE MISE À JOUR ↑	TYPE ↑	TAILLE ↑	VISUALISER	TÉLÉCHARGER
Accusé de réception	Non lu	20/10/2025 10:36	pdf	51.1 Ko		
Récapitulatif de la demande	Non lu	20/10/2025 10:36	pdf	47.5 Ko		

Vous retrouvez, dans vos demandes en cours, la demande que vous venez de déposer en ligne.

Vous recevez quasiment instantanément le récapitulatif de votre demande et l'accusé réception.

Vérifiez, dans l'accusé réception reçu, si des pièces apparaissent comme manquantes.

Attention : vous disposez **d'un délai d'un mois pour adresser les justificatifs manquants**. A défaut, votre demande sera caduque.

Pour compléter votre demande et déposer les justificatifs manquants, il faut cliquer sur la messagerie.